Procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2025

Le trente et un janvier deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Moutiers s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la Présidence de Madame Marie-Ange CHALLINE, Maire de Moutiers.

Étaient présents :

Mmes CHALLINE Marie-Ange, MACHADO Aline, KOCKEISEN Aline, PIECHOCKI Annick, MAGI Marie-Josée.
MM. SANTORO Robert, LAUNAY Xavier.

Etaient excusés : MM BASTIEN Daniel (procuration à M. SANTORO), GILLANT Cyprien, Mme DAURELLE LATOUR SCHIOCCHET Caroline.

Étaient absents : MM. JACQUES Christian, GREINER David.
Mme GAMBA Audrey.

Secrétaire de séance :

Madame Aline MACHADO est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Madame Marie-Ange CHALLINE, la Maire déclare la séance ouverte à 20h.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2025**
2. **Modification des statuts du SIGF « Orne Woigot »**
3. **Location du foyer Lucien Woll par les agents communaux**
4. **Convention RGPD**
5. **Participation assurance santé collective**
6. **Participation assurance prévoyance collective**
7. **Subvention CCAS**
8. **Divers :**
    - **Rapport annuel Orne THD**
    - **Projet terrains rue Clémenceau**

1. Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2024

Madame la Maire rappelle que le procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2024, dressé par Mme PIECHOCKI Annick, secrétaire de séance, a été envoyé à chaque conseiller.

Le Conseil municipal adopte le procès-verbal, sans modification ni réserve, tel que résumé.

VOTE : adoptée à l'unanimité.

2. Modification des statuts du SIGF « Orne Woigot »

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'extension du syndicat intercommunal de gestion forestière Orne et Woigot. Suite à l'adhésion de plusieurs communes, le syndicat doit procéder à un changement de ses statuts.

VOTE : adoptée à l'unanimité.

3. Location du foyer Lucien Woll par les agents communaux

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal le tarif de la location du foyer Lucien Woll aux particuliers, à savoir :

- 440 euros pour un week-end
- 220 euros pour un jour en semaine.

Elle propose d'appliquer pour tout agent communal en activité, des modalités spécifiques, comme suit :

- Une location gratuite par an et par agent en activité.

Elle précise que la location devra se faire uniquement au nom de l'agent, avec obligation de présence. Elle précise également que les autres termes du contrat restent inchangés (caution, frais de pénalités ménage)

VOTE : adoptée à l'unanimité.

4. Convention RGPD

Le CDG de Meurthe-et-Moselle propose aux collectivités un service d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au RGPD (Règlement Général de Protection des Données).

La convention actuelle arrive à échéance en décembre 2024. Une nouvelle convention est possible.

Pour ce service, la participation de la collectivité est exprimée par un taux de cotisation fixé annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG 54. Ce taux, est de 0,057% de la masse salariale. Pour information, le coût pour 2024 était de 170 euros environ.

VOTE : adoptée à l'unanimité.

5. Participation assurance santé collective

L'assurance complémentaire santé a augmenté de 18.6% pour l'année 2025, pour les agents adhérents.

La participation employeur, suivant la précédente délibération est prévue comme suit :

- 72 € pour l'agent,
- 20 € pour le conjoint,
- 15 € pour un enfant
- 25 € pour deux enfants et plus.

La participation de la commune à l'assurance santé complémentaire est proposée comme suit, afin de suivre l'évolution des cotisations :

- 86 € pour l'agent,
- 24 € pour le conjoint,
- 18 € pour un enfant
- 30 € pour deux enfants et plus.

Elle précise que la participation sera versée à l'agent dans la limite du montant de la cotisation payée.

VOTE : adoptée à l'unanimité.

6. Participation assurance prévoyance collective

Madame la Maire informe le Conseil municipal que la protection sociale complémentaire prévoyance est passée de 1.91% du traitement de base à 2.58%, soit une moyenne de 50 € par agent.

La participation actuelle est de 18 € suivant la délibération prise en 2018.

Elle propose de revoir ces montants de participation comme suit :

- 20 € pour l'agent, dans la limite de la cotisation prélevée.

VOTE : adoptée à l'unanimité.

7. Subvention CCAS

Le Conseil municipal accorde une subvention de 15 000 € au CCAS.

VOTE : adoptée à l'unanimité.

DIVERS

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que le rapport annuel Orne THD est disponible en mairie.

Elle informe le Conseil municipal que le pont des Godots va prochainement être démoli par l'entreprise Brabant.

Monsieur Robert SANTORO explique au Conseil municipal la fuite d'eau qui a nécessité plusieurs jours de travaux et plusieurs coupures d'eau. Les réparations des conduites ont été réalisées.

Madame la Maire informe le Conseil municipal d'un projet concernant les terrains rue Clémenceau, en concertation avec l'agence ORPI. Les terrains avaient été regroupés en cinq lots. Le projet actuel consiste à proposer chaque terrain à la vente, individuellement et libre de constructeur.
Des projets « clés en mains » seront également proposés avec leur partenaire « Maisons futées (maison mitoyennes, individuelles, plein pied, etc).

La séance est levée à 21H15.

Le secrétaire de séance

La Maire.

MAIRIE DE MOUTIERS (Meurthe-et-Moselle)